

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 23 janvier 2025

GESTION DES DÉCHETS

La collecte des déchets alimentaires s'étend à Aubagne après Marseille !

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'ensemble des collectivités locales doivent proposer des solutions pour valoriser les déchets alimentaires, avec la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) qui l'impose pour préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Après une première expérimentation avec 1 000 bornes installées à Marseille, le dispositif s'étend à Aubagne avec une vingtaine de bornes mises en place d'ici la fin du mois de janvier.

En 2024, près de 1 000 bornes ont été installées dans l'ensemble des arrondissements de Marseille. « *Ce déploiement a permis de collecter plus de 700 tonnes de déchets alimentaires. Aujourd'hui, 435 000 habitants bénéficient de ce service, et près de 15 000 foyers ont adopté un bio-seau pour faciliter le tri* », précise Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Dans un premier temps, l'institution a décidé d'étendre ce dispositif à l'est du territoire en installant, d'ici la fin du mois de janvier, une vingtaine de bornes dédiées à cet usage à Aubagne. Quinze nouvelles communes seront également dotées dans les semaines et mois à venir*, avant de poursuivre ce développement par la suite à l'ouest du territoire.

L'objectif est clair : réduire la part des ordures ménagères résiduelles (OMR), qui incluent actuellement une forte proportion de biodéchets. Ces derniers représentent en effet environ un tiers des déchets présents dans nos poubelles. Essentiellement composés d'eau, ils sont coûteux à incinérer et inutilisables lorsqu'ils sont enfouis. En les triant, les habitants participent activement à la réduction des déchets et à la lutte contre le changement climatique.

Des solutions adaptées à tous les profils

Depuis plusieurs années, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en place diverses initiatives pour valoriser les déchets alimentaires produits par ses habitants. Ces dispositifs, variés et complémentaires, sont adaptés à la diversité des situations : des composteurs individuels ou collectifs pour les habitants disposant d'un espace extérieur, et des lombricomposteurs proposés aux volontaires vivant en appartement, qui permettent de recycler efficacement les déchets alimentaires.

Les biodéchets collectés sont ensuite acheminés vers la plateforme de compostage d'Istres. Là-bas, ils subissent un processus de tri, de mélange et de fermentation, aboutissant à un compost de haute qualité. Ce compost enrichit les sols agricoles locaux, contribuant à une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Toutes les informations disponibles sur <https://dechets.ampmetropole.fr/>

*La Penne-sur-Huveaune, Gémenos, Auriol, Carnoux-en-Provence, Roquefort-la-Bédoule, Cassis, Ceyreste, La Ciotat, Allauch, Plan-de-Cuques, Pertuis, Gardanne, Aix-en-Provence, les Pennes-Mirabeau et Septèmes-les-Vallons.

CONTACT PRESSE

Service Presse

T : 04 91 99 79 74

presse@ampmetropole.fr

[ampmetropole.fr](https://www.ampmetropole.fr)

